



Duminiu Publicu / Domaine Public

Le 12 novembre 2025

ARRETÉ TEMPORAIRE N°489/2025

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n° 079/2023, du 22 juin 2023,

Considérant la demande présentée par Monsieur Dominique Franchi, en sa qualité de gérant du débit de boissons à l'enseigne « Le LVP » sis sur le Vieux Port à Bastia, concernant l'organisation d'une animation musicale à l'extérieur de son établissement,

ARRETE

Article 1 : Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 079/2023 du 22 juin 2023, et conformément à celle de son article trois, Monsieur Dominique Franchi est autorisé à organiser une animation musicale à l'extérieur de son établissement.

Article 2 : Cette autorisation prend effet le **jeudi 20 novembre 2025 de 20h à 23h**.

Article 3 : **Le niveau sonore autorisé est limité à 70 Dbl mesuré à 10 m de la source de diffusion de la musique.**

Article 4 : Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Article 5 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Madame la Directrice interdépartementale de la police nationale de la Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex



+33(0)4 95 55 95 55



mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica